



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Habitat contenant du radon

Vérfié le 16 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui peut nuire à la santé. Des travaux peuvent être nécessaires pour réduire la présence de radon dans votre logement. En effet, il est possible de réduire le radon, mais non de l'éliminer totalement. Une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut être attribuée lorsque les travaux sont nécessaires pour réduire la présence du radon dans votre logement.

### De quoi s'agit-il ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle généralement présent dans les sous-sols. Plus rarement, il peut aussi être présent dans les matériaux de construction ou l'eau courante.

Le radon comporte des risques pour la santé. En effet, à long terme, l'inhalation de radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

### Zones concernées par le radon

On trouve du radon principalement dans les zones géographiques suivantes :

- Bretagne
- Corse
- Massif Central
- Vosges

Une [cartographie](http://www.irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.V3-pkfmLRpg) (http://www.irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.V3-pkfmLRpg) peut être consultée pour savoir si sa commune est concernée.

➡ **A savoir :** ces zones n'indiquent pas forcément la présence de radon dans votre habitation car cela dépend de multiples facteurs. Exemples : l'étanchéité entre le bâtiment et le sol, le taux de renouvellement de l'air intérieur.

### Contrôle du taux de radon

Il n'y a pas d'obligation de contrôle des risques d'exposition au radon pour les bâtiments d'habitation.

Pour autant, il est possible d'effectuer soi-même des vérifications en se procurant un dosimètre dans le commerce.

Pour que les vérifications soient efficaces, elles doivent être effectuées dans les pièces de vie principales, sur une durée de plusieurs semaines et de préférence sur la période hivernale.

### Résultat

Lorsque le résultat du dosimètre est supérieur à 300 becquerels (BQ)/m<sup>3</sup>, il y a un risque pour votre santé. Dans ce cas, il est nécessaire de réaliser des travaux ou de mettre en place des mesures.

### Travaux et mesures mises en œuvre

Il est possible de réduire le taux de radon, mais non de l'éliminer totalement.

Les 2 techniques suivantes peuvent empêcher le radon d'entrer dans le logement ou l'évacuer :

- Installation d'un système de ventilation mécanique ou aération fréquente de toutes les pièces du logement en ouvrant les fenêtres
- Rénovation des sous-sols (étanchéité, par exemple) et des canalisations. Les travaux doivent être réalisés par des entreprises compétentes en matière de maçonnerie ou d'étanchéité et plus particulièrement en matière de génie climatique.

### Aide financière

Lorsque les travaux visant à réduire le taux de radon sont importants, ils peuvent être présentés comme des travaux de l'amélioration de l'habitat. L'Agence nationale de l'habitat (Anah) peut vous accorder une [aide financière](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328) pour réaliser ces travaux sous réserve de respecter certains plafonds de ressources.

#### Textes de loi et références

- Code de la santé publique : articles L1333-22 à L1333-24 [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032044661&cidTexte=LEGITEXT000006072665) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032044661&cidTexte=LEGITEXT000006072665)

#### Pour en savoir plus

- Dossier sur la présence de radon dans l'habitat [✉](https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx) (https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/Le-radon.aspx)  
*Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)*
- Cartographie des communes concernées par le radon [✉](http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.V3-pkfmLRpg) (http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.V3-pkfmLRpg)  
*Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)*

#### COMMENT FAIRE SI...

- J'achète un logement (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913)

Tous les comment faire si... (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si)

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

#### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

#### Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0